



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

AJOURNEMENT SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE

Est par la présente donné par la soussignée, qu'un ajournement de la séance extraordinaire a été donné **le 20 décembre 2022 à 20 h 30 et que celle-ci reprendra le 29 décembre 2022 à 19 h 30** à la salle du conseil située au 281, Montée Saint-Vincent et seront traité des sujets suivants :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 3.1. Adoption du budget pour l'année financière 2023
 - 3.2. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à Saint-Placide, le 21^e jour du mois de décembre 2022

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et avoir affiché ledit avis sur le tableau d'affichage du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière